

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 413

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un réformisme authentique

Sans hésitation, il faut classer l'initiative « Pour une protection efficace des locataires » au rang des propositions qui tendent à changer la société. Ce texte frappe le système de plein fouet. Alors que l'initiative des Organisations progressistes sur les quarante heures posait mal (délai d'un an) une question juste, alors que l'initiative sur la participation empiétait sur la toute-puissance du capital mais en lui opposant le flou d'un mot vague, l'initiative logement s'en prend de manière directe au profit immobilier.

Les moyens peuvent être jugés sommaires : contrôle généralisé des loyers.

Les adversaires brandiront l'épouvantail bureaucratique, le retour au régime de guerre et d'après-guerre, d'autant plus injustifié, d'après eux, que la pénurie a cessé.

Inutile de dire que de tels arguments porteront dans l'atmosphère violemment anti-étatique entretenue par la droite.

Et la bataille sera d'autant plus difficile que l'Assemblée fédérale a adopté un contre-projet, qui favorise comme d'habitude les doubles « non » ! L'enjeu, une fois de plus, est celui de l'affectation du sol.

Il faut que le sol cesse d'être une marchandise. Des pas importants ont été franchis en ce qui concerne le sol agricole : les zones d'affectation agricoles s'étendent; d'autre part les prix des produits contribuent à déterminer une valeur de rendement, garde-fou contre les surenchères; enfin les achats spéculatifs d'investisseurs rêvant de cités-satellites sont terminés.

En revanche, le problème du sol urbain demeure entier : seule la stagnation démographique a calmé la fièvre. Mais si l'inflation reprenait, le prix du sol, valeur refuge, répercuterait, en l'amplifiant, la hausse des prix !

Seule la suppression du libre profit peut mettre fin à la spéculation. L'initiative prévoit que les fonds investis dans le secteur locatif pourront sim-

plement être rentés normalement. L'application de ce principe suffirait pour que le sol cesse d'être une marchandise...

Il s'agit donc d'une réforme essentielle.

C'est du logement que dépend, de manière essentielle, la qualité de la vie. Le prix du logement a toujours été une des formes d'exploitation des travailleurs. C'est le logement qui, aujourd'hui encore, révèle le mieux les différences de classe. Certes, le contrôle ne résout pas tout. Mais il règle le problème du prix du sol. Il dégage le terrain pour les investisseurs qui ne cherchent rien d'autre qu'un rendement normal des fonds propres, comme les caisses de pension, ou comme les coopératives d'habitation.

Il ne s'agit pas de bureaucratiser le logement, mais de décider clairement qu'il n'appartient plus au domaine des affaires.

Il faut donner à l'initiative toute sa portée réformatrice. Elle s'inscrit dans la perspective d'une autre société. Elle mérite un soutien militant.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Formation professionnelle : unanimité trompeuse au Conseil des Etats - Vers une formation utilitaire; pp. 4/5 : Usego : pauvre détaillants - Une décennie difficile; p. 6 : Genève : Coup dur pour les écologistes - Le danger des loisirs; p. 7 : Après le 12 juin (suite) - Le carnet de JeanLouis Cornuz : Pinochet, connais pas; p. 8 : Police : les complexes de Kurt Furgler - Dans les kiosques : Cinquante numéros.

PARUTION DE DP : HORAIRE D'ÉTÉ

Comme à l'accoutumée, pour permettre à la rédaction et à l'administration de souffler un peu et de reprendre des forces pour la « rentrée » (et quelle rentrée, avec encore en septembre ce paquet de votations du 25 !), nous ralentissons le rythme de parution de DP, qui devient bimensuel et se présente comme suit (jours de « sortie » du journal) :

— 15 juillet : DP 414 — 11 août : DP 416
— 28 juillet : DP 415 — 25 août : DP 417
1^{er} septembre : DP 418

Bonnes vacances à tous !

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 413 30 juin 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Yvette Montangero

413

Domaine public